



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

### SEANCE DU 17 JUIN 2024

A la suite d'une convocation du lundi 12 juin 2024, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 17 juin 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO, Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT.

✓ Excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Jean-Paul TINNES, Clément CHRISTIAN, Emmanuel THIRY, Serge STEBLER.

✓ Absents : **7**

Madame, Messieurs Durkut CAN, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

-----

### 08. RESSOURCES HUMAINES

**OBJET : CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE MISSION INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE**

Le Président informe l'assemblée :

Vu l'article L452-44 du Code général de la fonction publique portant recrutement des agents par le centre de gestion en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du Code général de la fonction publique et par convention.

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désignant les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Afin d'assurer la continuité du service, le Président propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Sydeme présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après avis favorable du Bureau et de la commission finances du 12 juin 2024 et après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical

Délibère par :

35 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

- D'approuver la convention cadre susvisée ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents ;
- D'autoriser le Président ou son délégué à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service ;
- D'inscrire au budget les dépenses nécessaires liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à MORSBACH, le 17 juin 2024

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération,  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

05 JUL. 2024